



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PACKINGTON

Réunion régulière du Conseil municipal de la paroisse de Packington, tenue au lieu ordinaire des délibérations, le mardi 20 août 2019 à 19 h 30 à laquelle étaient présents:

Madame et messieurs les conseillers suivants : Guillaume Morin, Jean-Noël Moreau, Jules Soucy, Linda Levesque et Patrick Michaud formant quorum sous la présidence de M. Émilien Beaulieu, maire

Le secrétaire-trésorier/directeur général assiste également à la réunion.

RS-137-19

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Patrick Michaud
et résolu

d'accepter l'ordre du jour tout en laissant le divers ouvert.

RS-138-19

Adoption du procès-verbal de la dernière réunion et de la réunion spéciale

Il est proposé par Linda Levesque

que le procès-verbal de la réunion du 8 juillet 2019 soit accepté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

Il est proposé par Jean-Noël Moreau

que le procès-verbal de la réunion spéciale du 24 juillet 2019 soit accepté tel que rédigé.

Conciliation bancaire

La conciliation bancaire démontre un solde au 31-08--2019 de 142,177.40 \$ au compte courant et de 111,795.99 à l'épargne stable.

Période de questions

Aucune question

RS-138-1-19

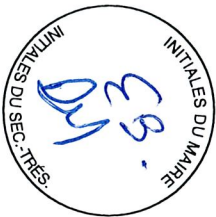
Approbation des comptes

Il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

d'accepter les comptes ci-dessous décrits :

Liste des comptes à payer Août 2019

1.	Petite caisse	Pauline Bossé	60.00	
		Poste Canada	63.15	
		Buanderie	69.55	
		Cantine Bon Air	25.00	
		Familiprix (article de premier soin)	<u>15.60</u>	233.30



No de résolution
ou annotation

2.	Petite caisse	Régis Dumont	14.00	
		Poste Canada	57.25	
		Épicerie 4 Sous	6.00	
		Pauline Bossé	90.00	
		Guidou Électrique	<u>21.40</u>	
			188.65	
3.	Bell Canada	municipalité Cantine & Caserne	457.13	
4.	Hydro Québec	(Centre Communautaire, rue globale)	569.89	
5.	Bell Mobilité	(Denis, employés)	38.96	
6.	Bell Canada	(internet garage)	91.93	
7.	BMR		1,180.05	
8.	Nortrax		116.33	
9.	Hydro	(bureau, pompier)	550.29	
10.	P. Beaulieu	Électrique	1,559.77	
11.	Construction	Michaud Tennis (cisolift)	258.69	
12.	Électronique	Mercier	255.59	
13.	G.R. Farn	Équipement	30.93	
14.	Pétrôle Irving		490.03	
15.	Daniel Rousseau		307.67	
16.	Roger A Pelletier		285.78	
17.	Pièces Tennis		57.92	
18.	Usinage Industriel		149.47	
19.	MRC de Témiscouata)		61.64	
20.	Service Kopilab		123.10	
21.	Joseph Dumont		616.12	
22.	Sorties pompier		1,456.75	
23.	Mon Buro		380.38	
24.	R.I.D.T		15,275.61	
25.	SEAO-Construction		9.02	
26.	RDL Courrier		9.71	
27.	Denis Moreau	(frais représentant)	81.00	
28.	R.M.G Prévention		303.07	
29.	Signalisation Lévis		1,497.38	
30.	Radio Dégelis inc.		195.46	
31.	Léon Deschamps		2,200.00	
32.	Soudure du Tennis		10,976.66	
33.	Commerçant de la Chaudière		84.00	
34.	Groupe EMS		114.58	
35.	Manic Sanitation		102.09	
36.	V. Martin & Fils		453.00	
37.	Aréo-feu		2,801.66	
38.	Construction DJL inc		6,491.93	
39.	Groupe Pro-Spec		4,828.95	
40.	Carl Électronique		<u>3,219.30</u>	
	Total		56,689.70	
41.	Bell mobilité		38.98	
42.	Porte Multy		1,578.15	
43.	Hydro-Québec		<u>2,242.56</u>	
	Total		<u>4,741.03</u>	
	Grand Total		61,430.73	
44.	Denis Moreau	(Korvette)	25.49	
45.	Centre de services	partagés	114.70	
46.	Entreprise Guy & Pascal	Dubreuil	7,114.08	
47.	Énergie & Ressources	naturelles (avis de mutation)	20.00	
48.	Servitech		7,538.48	
49.	Électricité SMP	(camping)	518.37	
50.	Hydro Québec	(chalet communautaire)	379.96	
	Total		<u>15,711.08</u>	
	Grand Total		77,189.59	
51.	Benjamin Boulianne	(capturer castor et piège)	190.00	
52.	Place du Travailleur	(pompier soulier)	241.45	
53.	Isabelle Bérubé	(batterie pompier)	34.38	



No de résolution
ou annotation

RS-139-19

54. Fleurs de Rêves (M. Thériault)
93.13
Grand Total
77,748.55

Déclaration du directeur général sur l'objet, la portée et le coût du règlement 308-2019 que le conseil s'apprête à adopter

Le Directeur général déclare que le règlement 308-2019 que le conseil s'apprête à adopter a pour objet d'autoriser la circulation de véhicules hors sur certains chemins municipaux et aucune charge supplémentaire ne sera applicable aux contribuables si ce n'est l'achat de la signalisation routière estimé à 250.\$

Adoption du règlement 308-2019

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington adopte le règlement 308-2019 règlement permettant la circulation des véhicules hors routes sur certains chemins ci-dessous décrit :



RÈGLEMENT NUMÉRO 308-2019
(adopté par la résolution numéro RS-138-19)

RÈGLEMENT 308-2019 POUR PERMETTRE LA CIRCULATION DES VÉHICULES HORS ROUTES SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en permettant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 626, par. 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes

ATTENDU QUE le Conseil municipal de Packington est d'avis que la pratique du véhicule tout-terrain favorise le développement touristique et économique;

ATTENDU QUE le club de véhicule tout-terrain, Le Club Quad Trans-Témis sollicite l'autorisation de la municipalité de la paroisse de Packington pour circuler sur certains chemins municipaux;

ATTENDU QU' un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Alain Thériault lors de la séance de ce conseil, tenue le 8 juillet 2019;

À ces causes, sur proposition de Jules Soucy, il est unanimement résolu :

QUE le 8 juillet 2019, ce conseil adopte le projet de règlement numéro 308-2019 et statue par ledit règlement ce qui suit :

Article 1 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 : TITRE ET NUMÉRO

Le présent règlement a pour titre « Règlement pour permettre la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux » et porte le numéro 308-2019 des règlements de la municipalité de la paroisse de Packington.

Article 3 : OBJET

L'objet du présent règlement vise à établir les chemins publics sur lesquels la circulation des véhicules tout-terrain sera permise sur le territoire de la municipalité de la paroisse de Packington, le tout en conformité avec la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 4 : VÉHICULES HORS ROUTE VISÉS

Le présent règlement s'applique au véhicule tout-terrain au sens de la *Loi sur les véhicules hors route*.

Article 5 : LIEUX DE CIRCULATION

La circulation des véhicules tout-terrain est permise sur les chemins municipaux suivants, sur les longueurs maximales prescrites suivantes :

◆	<i>Route de la Seigneurie (entre le point A et le point B)</i>	500 mètres
◆	<i>Rue Soucy (entre le point C et le point D)</i>	215 mètres
◆	<i>Chemin du Détour (entre le point D et le point E)</i>	3418 mètres
◆	<i>8^e et 9^e Rang Sud (entre le point E et le point F)</i>	4211 mètres

Un croquis des emplacements est joint au présent règlement pour en faire partie intégrante.

Article 6 : RESPECT DE LA SIGNALISATION

L'autorisation de circuler est accordée pour la période de temps et aux endroits prévus par la présence de signalisation routière appropriée.

Article 7 : PÉRIODE DE TEMPS VISÉE

L'autorisation de circuler aux véhicules hors route visés, sur les lieux ciblés au présent règlement, est valide toute l'année durant.

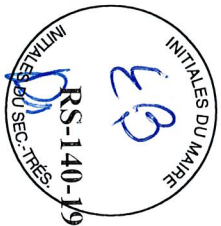
Article 8 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur 90 jours après son adoption à moins d'avoir fait l'objet d'un avis de désaveu du ministre publié à la Gazette officielle du Québec.

Adopté à la séance du 20 août 2019

Emilia Beaulieu
Maire

[Signature]
Directeur général / Secr.-trés.



No de résolution
ou annotation

Abrasif 2019-2020

Considérant que la confection des abrasifs représentent une dépenses de plus de 25,000.\$, il est nécessaire d'aller en soumission par invitation.

En conséquence,
il est proposé par Guillaume Morin
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington demande des soumissions auprès de Ferme Patoine et frères, Joseph Dumont 1997 Ltée et Excavation Daniel Rousseau, pour la confection des abrasifs pour la prochaine saison 2018-2019. Le Conseil désire un sable 10 - 0 mm à 100%. Les soumissions seront reçues jusqu'au mardi 03 septembre 2019 à 10h00 pour être ouvertes publiquement à 10h01.

Adoptée à l'unanimité

RS-141-19

Amendement résolution 76-19

Lors de l'engagement des surveillants de la plage municipale, le taux horaire aurait dû être à 14.50\$ tel que négocié et non 14.\$ comme indiqué dans la résolution.

Il est proposé par Jules Soucy
et résolu

que le Conseil municipal de la paroisse de Packington modifie la résolution 76-19 pour changer le taux horaire pour les surveillants de la plage à 14.50 \$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité

Compte-rendu de diverses réunions

M. le maire donne le compte-rendu de diverses rencontres durant l'été et de la dernière réunion de la MRC de Témiscouata.

Période de questions

- Des contribuables trouveraient important que des améliorations soient apportées à la plage et au camping pour attirer les familles (Aire de jeux, équipements de jeux dans l'eau).
- Une contribuable demande ce que le conseil prévoit faire avec les conteneurs toujours pleins de déchets.

Levée de l'assemblée

À 20h24, Mme Linda Levesque propose la levée de l'assemblée